

Cours 12-3	Les différentes échelles auxquelles s'articule l'action publique
Terminale	

Indiquez les bons niveaux locaux, national ou international

- Consigne locale : niveau :
- Traité en négociation sur les plastiques : niveau :
- Zones sans plastique dans les événements : niveau :
- Normes (interdiction des pailles et couverts plastiques, etc.): niveau :
- Explication de la directive SUP : niveau :
- Associations zéro déchet : niveau :
- Lois : niveau :

Document 1: transition vers la neutralité climatique

« En 2019, l'Union européenne adopte une directive interdisant les plastiques à usage unique. Les États membres doivent la transposer dans leur législation avant juillet 2021. »

Transition vers la neutralité climatique : des aides spécifiques pour soutenir les publics et territoires les plus vulnérables



Fonds social pour le climat
(à partir de 2026) :
65 milliards d'euros

L'Union européenne va étendre son marché carbone aux secteurs du transport routier et du chauffage des bâtiments. Avec une baisse progressive des émissions de gaz à effet de serre autorisées, il y a un **risque de voir les prix des énergies fossiles augmenter**. Afin d'éviter les conséquences trop néfastes pour le portefeuille des Européens, le Fonds social pour le climat aura pour objectif de **financer des investissements pour l'adaptation des ménages et des entreprises** les plus vulnérables à ces évolutions, en développant par exemple les transports en commun ou en soutenant l'isolation des logements.



Fonds pour une transition juste (2021-2027) :
17,5 milliards d'euros

Certaines régions risquent d'être plus touchées que d'autres par les conséquences de la transition vers la neutralité climatique, compte tenu de l'importance des activités économiques émettrices de carbone. Le Fonds pour une transition juste a été conçu pour **aider les territoires et les travailleurs** les plus dépendants aux énergies fossiles et aux industries polluantes.

Mai 2023

toute l'europe
Comprendre l'Europe

1. Quel est l'objectif des fonds mobilisés ?
2. Quel mécanisme montre que l'UE a un rôle contraignant ?
3. À quelle échelle se situe la décision ?

Document 2 : Texte scientifique (niveau international)

Extrait simplifié d'un rapport du GIEC (document fictif mais inspiré du style réel)

Directive Plastique à usage unique

La directive relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement (dite « directive SUP » pour « Single Use Plastics ») vise à promouvoir une transition vers une économie circulaire dans toute l'Union européenne. La directive a fixé une liste de produits à interdire en raison de leur prévalence dans l'environnement, notamment sur les plages. Une liste de 11 catégories de produits en plastique à usage unique ne peuvent plus être commercialisés depuis le 3 juillet 2021 [...]. D'autres produits sont concernés par des objectifs de réduction de leur consommation.

Les États membres doivent :

- La directive fixe également l'objectif d'un tri séparé de 77 % des bouteilles en plastique en 2025 et jusqu'à 90 % en 2030. A cette même date, les bouteilles devront être fabriquées à partir d'au moins 30 % de plastiques recyclés.
- Depuis le 3 juillet 2024, la directive rend obligatoires les bouchons solidaires, c'est-à-dire attachés au goulot, pour toutes les boissons en bouteille plastique jusqu'à 3 litres afin de limiter leur dispersion dans l'environnement.

Source: [Ministère de la transition écologique](#)

1. Quel objectif est fixé à l'échelle internationale ?
2. Quel type d'échelle est mobilisé ici ?
3. L'approche est-elle plutôt ascendante ou descendante ?
4. A votre avis, quels peuvent être les avantages de cette approche ? Expliquez-les.

Document 3 : Poissons : une pêche mondialisée – Complétez le texte à trous

bien commun ; passager clandestin ; intérêt individuel ; bottom-up ; top-down ; collective

La surpêche constitue aujourd'hui un problème majeur, en grande partie parce que les ressources halieutiques sont un * : elles sont difficiles à exclure de l'accès et chaque capture réduit la quantité disponible pour les autres.

Dans ce contexte, les États comme les flottes de pêche adoptent souvent un comportement de *, profitant de la ressource sans toujours respecter ou appliquer les règles destinées à la protéger.



Les décisions prises au niveau international reposent fréquemment sur des logiques d'* plutôt que sur une logique *. *, ce qui conduit à la surexploitation des stocks.

Ces limites montrent qu'une approche uniquement * ne suffit pas : pour préserver durablement la ressource, il est nécessaire de mettre en œuvre une approche alternative : l'approche *.

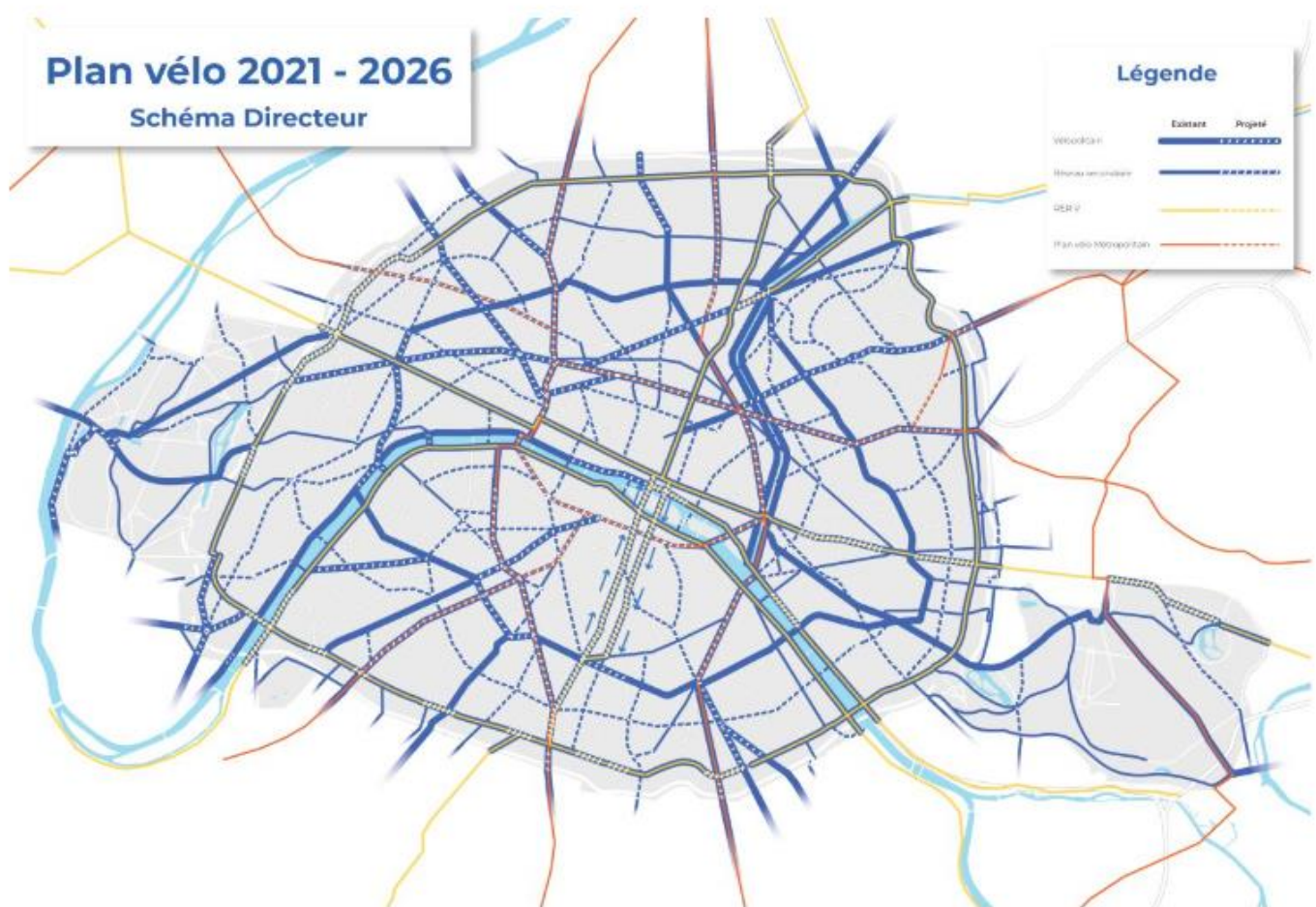
Plan vélo, acte 2 : après un premier plan (2015-2020) de 150 millions d'euros, un nouveau plan 2021-2026 accroît encore la présence du vélo à Paris et poursuit la construction de la ville cyclable initiée depuis 20 ans. Cela représente un budget de plus de 250 millions d'euros d'investissements, soit 100 millions d'euros supplémentaires par rapport au plan vélo du précédent mandat. Voici les principaux objectifs de ce nouveau plan :

Vers un maillage cyclable complet

En 2021, Paris compte plus de 1 000 km d'aménagements cyclables, dont plus de 300 km de pistes et 52 km de pistes provisoires réalisées à l'issue du premier confinement. Celles-ci seront intégralement pérennisées.

180 km de nouvelles pistes sécurisées

- 130 km de nouvelles pistes
- 52 km de "coronapistes" pérennisées



Carte du Plan vélo 2021 2026

Ville de Paris

Question 1. Que signifie “bottom-up” en matière d’aménagement urbain ou de politiques publiques ?

Question 2. Le Plan Vélo 2021-2026 intègre-t-il des mécanismes participatifs / des concertations avec des acteurs de terrain ?

Question 3. Le Plan Vélo intègre-t-il des données ouvertes et un suivi public, ce qui favorise la transparence et la participation citoyenne ?

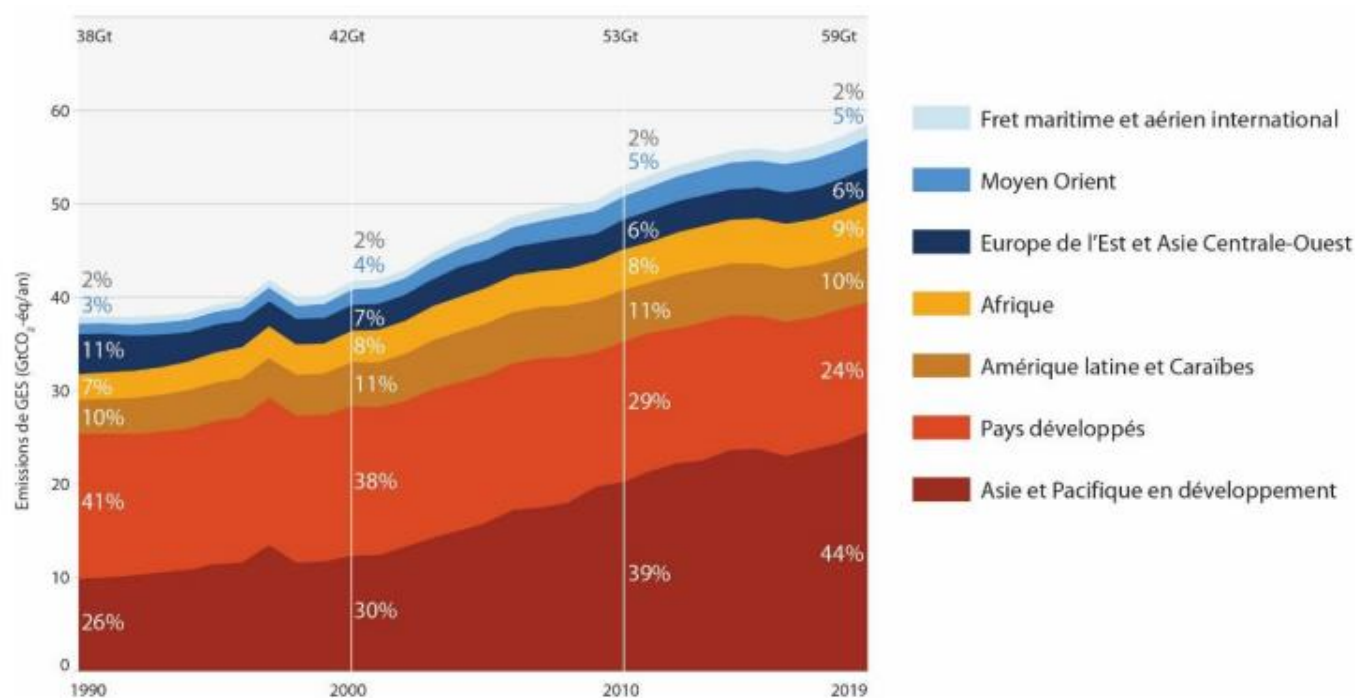


Figure 1 : Évolution des émissions annuelles mondiales de GES entre 1990 et 2019, exprimées en gigatonnes (milliards de tonnes) de CO₂-éq, réparties entre (a) principaux types de GES, et (b) régions du monde.

Source: Rapport du GIEC, 2023